|  |
| --- |
| **CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**  **DECONSTRUCTION** |

|  |
| --- |
| **Maître de l'ouvrage :**  ETAT - MINISTERE DES ARMÉES  Etablissement du service d’infrastructure de la Défense d’Ile-de-France |

|  |
| --- |
| **Objet du marché :**  VERSAILLES (78) - Plateau de Satory- Quartier Gribeauval - STAT  Déconstruction de la gaine de tir 046 et des bâtiments 048 à 055 |

Préambule :

Le présent mémoire technique est à compléter de manière la plus détaillée et argumentée possible par le soumissionnaire. Les fiches techniques et/ou fiches produits justifiant des caractéristiques demandées seront jointes au mémoire.

Noté sur 100 points, le barème est indiqué par paragraphe.

**Critère technique 1 - Mémoire organisationnel** : 60 points

**Sous-critère 1** – 20 points

* Planning prévisionnel des travaux détaillé et cohérent.
* Organisation du chantier : A partir du planning prévisionnel du dossier de consultation, fournir un planning prévisionnel détaillé, pour les différentes phases avec les tâches principales et effectif associé comprenant le chemin critique, l’appréhension des co-activités et l’enchainements des tâches pour les limites de prestations et interfaces.

**Sous-critère 2** – 25 points

Moyens humains (CV du personnel devant exécuter les prestations, sous-traitants pressentis) et matériels dédiés spécifiquement à la réalisation des travaux et cohérence avec le planning prévisionnel fourni par le soumissionnaire.

Le candidat devra détailler :

- les interfaces et les liens avec les différents intervenants missionnés par le Maître d’Ouvrage : Maître d’Œuvre et Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé ;- l’organisation mise en place pour la gestion des accès ;

- les curriculum vitae des personnels d’encadrement et des responsables particuliers de chantier pressentis faisant clairement apparaître les compétences individuelles et les principales références sur des chantiers similaires.

**Sous-critère 3** – 15 points

Les mesures de sécurité règlementaires et les éventuels renforcements propre à l’entreprise.

**Critère technique 2 : Mémoire technique**: sur 40 points

**Sous-critère 1** : 20 points

Pertinence de la décomposition de l’ensemble de prix forfaitaires et des prix Unitaires :

Pour chaque poste de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour chaque Prix Unitaire sera transmis un fichier informatique sous format XLS comprenant :

- Coût des études. Coût des travaux.

- Coût de la sous-traitance.

- Coût des essais sur site.

- De plus, l’entreprise justifiera du coût de ses installations de chantier, de ses frais généraux et organisationnels ; elle sera jugée sur la pertinence de la décomposition de ses prix.

Chacun de ces sous-détails devra faire apparaitre :

- Les déboursés ou frais directs, décomposés en dépenses de salaires et indemnités du personnel, charges salariales, dépenses de matériaux et de matières consommables, dépenses de matériel ;

- Les frais généraux, d'une part, les impôts et taxes, d'autre part, exprimés par des pourcentages des déboursés ci-dessus ;

- La marge pour risques et bénéfices, exprimés par un pourcentage de l'ensemble des deux postes précédents.

- Une version PDF sera également jointe. La version PDF prévaut sur la forme numérique native.

**Sous-critère 2** : 20 points

Modes opératoires pour répondre au cahier des charges. Notamment la prise en compte des bâtiments construits entre la TF et la TO et la remise en état de la plateforme après déconstruction.